



Fiche d'inscription à l'association DUO DANSE

Danse de salon loisir / Line Dance

Saison 2026 / 2027

Photo

Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____
Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____

- ☐ S'inscrit, s'inscrivent au cours d'une heure « Danse de salon ».
☐ S'inscrit, s'inscrivent au cours d'une heure « Line Dance ».
☐ S'inscrit à un 2^{ème} niveau pour 55 € de plus. ☐ S'inscrivent à un 2^{ème} niveau pour 110 € de plus. (Ex. 2 et 1 – 3 et 2)

Suite à l'appréciation du professeur : Danse de salon : Groupe : 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 2 et 1 ☐ 3 et 2 ☐

Danse de salon : Ecole Thomas Pesquet – Les Hauts Du Moulin – 2 rue de Vaugirard - 78450 Villepreux

Du vendredi 11 septembre 2026 au vendredi 02 juillet 2027

De 19h00 à 20h00 : Groupe 1 – De 20h00 à 21h00 : Groupe 2 – De 21h00 à 22h00 : Groupe 3

Line Dance : Salle multi-activité au complexe sportif Alain Mimoun, avenue du général de Gaulle, 78450 Villepreux

Du lundi 07 septembre 2026 au lundi 05 juillet 2027 : De 17h45 à 18h45

Adresse (Personnelle) _____

N° de tel. (Domicile) _____ (Portables) Mme _____ M. _____

Adresse E-mail _____

Païement :

Chèques ☐ Le paiement s'effectue **obligatoirement** en 2 chèques minimum (Adhésion et cotisation).

1 Personne : 160 € - Paiement en chèques : 15 € (Adhésion) + 145€ ou 48 € + 48 € + 49 € (Cotisation)

2 niveaux (+55 €) : 215 € - Paiement en chèques : 15 € (Adhésion) + 200€ ou 67 € + 67 € + 66 € (Cotisation)

2 Personnes : 320 € - Paiement en chèques : 30 € (Adhésion) + 290€ ou 97 € + 97 € + 96 € (Cotisation)

2 niveaux (+110 €) : 430 € - Paiement en chèques : 30 € (Adhésion) + 400€ ou 133 € + 133 € + 134 € (Cotisation)

Veuillez libeller les chèques à l'ordre de **DUO DANSE**. Les chèques seront débités fin septembre, fin novembre, fin février.

N° de Chèque(s) _____/_____/_____/_____

Banque(s) _____

Virement ☐ En cas de virement bancaire, un seul virement sera **obligatoirement** versé lors de l'inscription

Espèces ☐

Attention : Si une décision gouvernementale nous oblige à arrêter notre activité, DUO DANSE procédera comme convenu à un remboursement au prorata des cours non effectués. Seul le chèque de 15 € (ou 30 € pour deux personnes) correspondant à l'adhésion à l'association, sera encaissé et non remboursé. Les chèques de cotisation qui pourraient ne pas être encaissés seront restitués. **Attention toutefois !** DUO DANSE n'effectuera pas de remboursement en cas d'arrêt des cours pour convenances personnelles de la part d'un adhérent. Seuls les cas de force majeure seront pris en compte (maladie grave, déménagement imprévu, avec certificat à l'appui).

J'autorise DUO DANSE à me filmer ou me photographier lors des divers événements organisés durant l'année.

Oui ☐ Non ☐

J'autorise DUO DANSE à publier ces photos ou vidéos sur son site internet.

Oui ☐ Non ☐

Je souhaite une attestation pour mon C.E. : ☐

Je reconnais avoir reçu(e), lu(e) et approuvé(e), le règlement intérieur de **DUO DANSE** (page suivante).

Signature(s) :

Fait à _____, le _____ 2026

Règlement Intérieur de DUO DANSE
Activité Cours de danse de salon et entraînement du mardi soir, Line Dance

Tarifs de la saison 2026 / 2027

Activité cours de danse de salon le vendredi soir – de 19h00 à 22h00 – 32 heures de cours/an ou 31 heures selon les jours fériés.

Activité Line Dance le lundi soir – de 17h45 à 18h45 – 32 heures de cours/an ou 31 heures selon les jours fériés.

Pour adhérer à l'association, il faut :

- s'acquitter d'un montant total de 160 € par personne (adhésion 15 € + cotisation 145 €) pour l'année 2026 / 2027.

Possibilité de s'inscrire dans deux cours, uniquement comme suit : 2 et 1 – 3 et 2, 1 cours salon et Line : Cotisation : 55 € + 160 € = 215 €.

- fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse de salon ou Line Dance.

Entraînement du mardi soir : Ecole Thomas Pesquet « Les Hauts Du Moulin », 2 rue de Vaugirard – 78450 VILLEPREUX de 20h30 à 22h30 et durant la première semaine des vacances scolaires (Toussaint, Noël, Hiver, Pâques).

Cette activité est gratuite pour les danseurs de salon loisir du vendredi.

Afin de ne pas perturber la progression des cours, les inscriptions sont possibles jusqu'au vendredi 09 octobre 2026.

Le membre actif bénéficie automatiquement (du fait de son adhésion à l'association) d'une assurance à la MAIF couvrant la « responsabilité Civile-Défense », l'« indemnisation des Dommages Corporels », les « dommages aux Biens des participants », le « Recours-Protection juridique » et l'« Assistance ».

Le membre actif est informé du contrat d'assurance I.A. Sport+, auquel il peut souscrire, qui garantit une protection étendue contre tous les risques corporels.

Le membre actif

Le membre actif s'est acquitté de son adhésion et de sa cotisation pour la saison 2026 / 2027.

Passé le délai légal de rétractation (7 jours), le montant de l'adhésion et de la cotisation n'est pas remboursable.

Remboursement : Seuls les cas de force majeure (maladie grave, accident, déménagement imprévu) avec certificat à l'appui, au prorata restant.

Le port de chaussures de danse est obligatoire : sont acceptées les chaussures à semelle de buffle, les chaussures d'entraînement (sneakers), les chaussures de ville UNIQUEMENT utilisées en salle de danse. **Sont interdites les chaussures à talon aiguille.** Il est souhaitable que les chaussures de femme à talons fins (style danse latine) soient équipées de protège talons. La mairie met à notre disposition un lieu qui nous est prêté propre et doit impérativement le rester après notre passage. Elle insiste beaucoup sur cette condition, c'est à nous tous de la respecter.

Lieu des cours et entraînements

Danse de salon loisir et entraînements : Ecole Thomas Pesquet « Les Hauts Du Moulin » - 2 rue de Vaugirard - 78450 Villepreux

Line Dance : Salle multi-activité au complexe sportif Alain Mimoun, avenue du général de Gaulle, 78450 Villepreux

Lieu des réunions et événements dansants : Le lieu de l'Assemblée Générale de l'association sera défini en fonction des disponibilités de salle. Les soirées dansantes auront lieu à l'Espace Michel Petrucciani – Rond-point des droits de l'homme et du citoyen – 78450 VILLEPREUX

Horaires :

Danse de salon : Du vendredi 11 septembre 2026 au vendredi 02 juillet 2027

De 19h00 à 20h00 : Groupe 1 – De 20h00 à 21h00 : Groupe 2 – De 21h00 à 22h00 : Groupe 3

Line Dance : Du lundi 07 septembre 2026 au lundi 05 juillet 2027 :

De 17h45 à 18h45

Un calendrier sera fourni par la responsable des cours.

L'association **DUO DANSE** ne peut être tenue responsable de la suppression occasionnelle d'un cours ou entraînement survenue indépendamment de sa volonté, par la réquisition des salles que la municipalité met à notre disposition.

Remboursement aux adhérents des cours annulés suite à une interdiction de se rassembler :

En cas de crise sanitaire liée à une pandémie, si les autorités supérieures prennent la décision d'interdire tout rassemblement dans des lieux publics, DUO DANSE procédera au remboursement des cours annulés.

Concernant le port du masque :

En fonction des mesures sanitaires en vigueur le port du masque peut être rendu obligatoire dans les lieux clos recevant du public et ce jusqu'à nouvel ordre.**

Règlement Intérieur de DUO DANSE
Activité Cours de danse de salon et entraînement du mardi soir, Line Dance

Politique de confidentialité (RGPD) : Les informations recueillies sur cette fiche sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. Elles seront conservées pendant une durée de 3 ans dans le cas d'un non renouvellement d'adhésion. Conformément au Règlement Général des Données (RGPD), du 25 mai 2018 sur la protection des données personnelles, vous bénéficierez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à Cathy, contact@duodanse78.fr. Les données vous concernant (adresse mail) seront utilisées pour établir notre liste de diffusion et vous communiquer des informations ; les événements de notre association, et d'autres associations partenaires.

La politique de confidentialité de DUO DANSE est accessible sur notre site : <https://www.duodanse78.fr>.

Présence d'enfants : Durant les cours, les entraînements ou les soirées, la présence d'enfants non danseurs **n'est pas admise** pour des raisons de sécurité et d'assurance. Ces derniers ne sont pas assurés par DUO DANSE et sont sous l'entière responsabilité de leurs parents. En cas d'accident, l'association DUO DANSE ne peut être en aucun cas tenue responsable.

Contacts :

Responsable des cours de danse : Cathy, tel. 06 82 07 66 76, contact@duodanse78.fr.

Association DUO DANSE :

Adresse du siège : Hôtel de Ville, Place Pierre Mendès France, BP 21, 78450 VILLEPREUX

Adresse email : contact@duodanse78.fr.- Site internet : <https://www.duodanse78.fr>.

Présidente : Cathy

Vice-présidente : Florence

Trésorier : Patrice

Vice-trésorier : Béatrice

Secrétaire : Guy

Vice-secrétaire : Jean-Claude

Administrateurs : Michel, Xiaoling, Martine, Marianne, Alain et Mei (responsable des danseurs compétiteurs).

Je reconnais avoir reçu(e), lu(e) et approuvé(e), le règlement intérieur de **DUO DANSE**.

****** Ces mesures sont susceptibles d'évoluer en fonction des décisions gouvernementales.

Mention manuscrite obligatoire « Lu et approuvé »

Signature(s) :

A _____ Le _____ 2026.